# FICHE DE RECUEIL D'INFORMATIONS **RELATIF A UN MINEUR EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ETRE**

> Pour une évaluation socio-éducative

> En cas de fait susceptibles d'être qua-

lifiés pénalement, ou d'une situation

d'une extrême gravité nécessitant une

protection judiciaire sans délai

de la situation du mineur

A transmettre au (cocher la case correspon	dante) :
--------------------------------------------	----------

Date de la transmission:

### **INFORMATION PREOCCUPANTE**

CRIP 31

Direction Enfance et Famille 1 boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9 Numéro de téléphone : 0-800-31-08-08

Pièces jointes : préciser si un constat médical descriptif a été établi.

E-mail: crip@cd31.fr

#### **SIGNALEMENT**

### **PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

Tribunal de Grande Instance 2 allé Jules GUESDE BP n°7015

31068 Toulouse cedex7

PERMANENCE DU PARQUET

En heures ouvrables:

- greffe parquet des mineurs : 05 67 16 26 02
- adresse mail sur laquelle adresser les signalements : mineur.pr.tj-toulouse@justice.fr

Hors heures ouvrables

- astreinte du parquet : 06 30 49 27 28

Pièces jointes : préciser si un constat médical descriptif a été établi. Oui - Non Attention: Adresser une copie de ce signalement au Conseil Départemental - CRIP31

PROFESSIONNEL HORS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
<b>AUTEUR DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU DU SIGNALEMENT</b>

L'institution ou l'établissement :

Adresse:

Tél: Courriel:

PROFESSIONNEL SIGNATAIRE DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU DU SIGNALEMENT

M./Mme: Fonction:

## MINEURS (S) CONCERNÉ (S) PAR L'INFORMATION ET AUTRE (S) MINEUR (S) PRÉSENTS AU DOMICILE

Souligner le ou les mineurs concernés

	NOM -Prénom	Date et lieu de naissance	Sexe	
1			M F	<del>.</del>
2			M F	-
3			M F	-
4			M F	-
5			M F	-

# ADULTES AU(X) DOMICILE(S) DU OU DES MINEURS ET RESPONSABLES LÉGAUX

NOM-Prénom	Adresse et téléphone	Qualité *	Auteur présumé des faits

<sup>\*</sup> Qualité: préciser père/mère/beau-père/belle-mère/grand-mère...de l'enfant 1-2 ...

## **STATUT MATRIMONIAL DES PARENTS**

Famille monoparentale Marié Pacsé Concubinage Divorcé Séparé Veuf (ve) Ne sait pas

## FILIATION ÉTABLIE

Par ses deux parents Par sa mère seule Par son père seul Tutelle Ne sait pas

# EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Exercice conjoint (vivant ensemble ou séparés) Exclusivement mère

Exclusivement père Ne sait pas

<sup>\*</sup> Autorité Parentale

# LIEU OÙ VIT L'ENFANT

Auec ses parents

Résidence alternée	Chez un tiers digne de confiance		
Avec sa mère seule	En famille d'accueil (protection de l'enfance)		
Auec son père seul	Auec son père dans une famille recomposée		
En établissement (protection de l'enfance o	ou établissement médico-social)		
Auec sa mère dans une famille recomposée			
Autre	Ne sait pas		
A VOTRE CONNAISSANCE, LA F	FAMILLE A-T-ELLE FAIT L'OBJET		
D'une information préoccupante :			
oui non ne sait pas			
Si oui : indiquez la date et les suites données :			
• D'une mesure au titre de la protection de l'e	nfance dans le cadre administratif		
oui non ne sait pas			
Si oui : indiquez la date et le type de mesure :			
Intervenant :			
oui non ne sait pas			
Si oui : indiquez la date et la mesure de protec	ction mise en place :		
Coordonnées de l'organisme :			
UN LIEN A-T-IL ÉTÉ FAIT AVEC I	LES TRAVAILLEURS MÉDICO-PSYCHO-SOCIAUX DE LA		
MAISON DES SOLIDARITÉS	ils inavailled is medico is icho sociada de la		
À préciser			

Avec un autre membre de la famille

# EXPOSÉ DES ÉLÉMENTS PRÉOCCUPANTS ET ACTIONS DU PROFESSIONNEL

Faits constatés : si vous êtes médecin, vous pouvez joindre une note descriptive des blessures et des lésions constatées, il s'agit de décrire le plus juste possible les marques sur le visage ou le corps de l'enfant par exemple.  Constat médical joint : oui non		

# LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX ONT-ILS ÉTÉ AVISÉS ? QUEL A ÉTÉ LEUR POSITIONNEMENT ?

Sauf si cela **vous paraît contraire à l'intérêt à l'enfant** (article L226-2-1 du CASF), vous devez informer chacun des responsables légaux de la transmission d'une information préoccupante au Conseil Départemental de la Haute-Garonne ou du Procureur de la République.

<b>Le père</b> a été informé : po Si oui, préciser le positionn		par téléphone	par entretien
1 1 1 1			
0. /			
Si non en préciser le motif	:		, 
! ! !			
<b>La mère</b> a été informé : p Si oui, préciser le positionn		par téléphone	par entretien
Si non en préciser le motif	:		
ÉLÉMENTS COMP	LÉMENTA	IRES	
L'informateur a alerté une	autre autorité	: oui non	
Si oui, laquelle :			
			r le parquet il convient de contacter le procureur de la République. nne avec qui l'enfant pourrait être (préciser les coordonnées
téléphonique de la personi		t enfant, ta person	time abee qui tempante pourrait care (preciser les coordonnées

## **COMMENT REDIGER UN RECUEIL: LES ELEMENTS INDISPENSABLES**

### La nature de l'information

- Faits constatés :
- Faits rapportés ;
- Faits supposés ;
- Comment l'informateur a-t-il eu connaissance de la situation ?
- Quelqu'un d'autre a-t-il été informé et quand?
- Les éléments d'informations ont-ils pu être abordés avec les parents ? Réactions ?

## Après exposé des motifs d'inquiétude, les points suivants doivent être questionnés

- · Identité du mineur ;
- Identité des détenteurs de l'autorité parentale ;
- · Identité des autres personnes vivant au domicile du mineur ou étant en lien régulier avec lui ;
- Date de naissance et lieu de naissance du mineur ou âge estimé;
- · Adresse du mineur, des responsables légaux, du mis en cause.

### L'énoncé des faits motivant l'information (mode descriptif)

- · Date des faits;
- · Lieux où ils se sont déroulés ;
- Fréquence des faits ;
- Description précise des faits ;
- Conditions régulières de protection du mineur par les parents.

### > Que faire en cas de suspicion ou de révélation d'infractions (violences physiques, suspicions d'infractions sexuelles)?

Eléments utiles à recueillir dans la mesure du possible :

#### Eléments rapportés :

- Contenu de la révélation de la victime présumée,
- Contexte dans lequel ces révélations ont été faites,
- L'évènement qui les a déclenchées,
- L'adresse des personnes concernées par la situation,
- Le lieu des agressions,
- Le ou les dates où elles se sont produites,
- Les risques encourus par d'autres enfants,
- Y-a-t-il eu dépôt de plainte? Si oui, auprès de qui?

#### L'enfant révèle :

- Il est indispensable d'être fidèle à ses propos et donc de retranscrire textuellement sa parole, ce qu'il dit de sa souffrance, même si des mots paraissent crus ou grossiers,
- D'indiquer précisément ses attitudes, ses silences, ses expressions émotionnelles et de faire apparaître le temps, le cheminement qui lui ont été nécessaires pour parler des faits,
- De transcrire d'éventuels propos relatifs aux pressions, menaces, de l'auteur présumé ou de l'entourage.

### La rédaction du recueil :

- Privilégier un style indirect (l'appelant a indiqué que...)
- Les guillemets pour les propos rapportés avec les mots et expressions exactes employées par l'enfant ou la personne (l'enfant a dit « .... »)
- Usage du conditionnel lorsqu'on exprime une hypothèse (le père aurait quitté le domicile...).

Il convient pour tout recueil de se questionner sur ce qui préoccupe : la notion de risque ou d'existence d'un danger en tenant compte, entre autre, des éléments concernant l'état et les besoins de l'enfant.

La précision de l'information préoccupante est fondamentale pour la rapidité et l'efficacité de la suite donnée.